

# Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 JUIN 1869.

Crédits supplémentaires et extraordinaires au budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1868 (1).

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. VLEMINCKX.

MESSIEURS,

Le Gouvernement vous a demandé, dans la séance du 28 mai dernier, des crédits supplémentaires et extraordinaires, ainsi que des crédits spéciaux, s'élevant ensemble à fr. 269,034-58.

Cette somme se subdivise comme suit :

Crédits à rattacher au budget de 1868 . . . . .	fr.	74,034 58
Crédits spéciaux . . . . .		195,000 »
	Fr.	269,034 58

Les crédits à rattacher au budget de 1868 se subdivisent comme suit :

1 <sup>o</sup> Frais d'exploits en matière de listes électorales . . . . .	fr.	300 »
2 <sup>o</sup> Milice . . . . .		4,258 95
3 <sup>o</sup> Service vétérinaire et police sanitaire . . . . .		9,000 »
4 <sup>o</sup> École de médecine vétérinaire de l'État. . . . .		8,695 24
5 <sup>o</sup> Matériel des universités de l'État . . . . .		11,540 05
6 <sup>o</sup> Publication d'une collection des grands écrivains du pays (somme due à l'Académie royale) . . . . .		726 20
A reporter . . . . .	fr.	34,520 44

(1) Projet de loi, n<sup>o</sup> 162.

(2) La commission était composée de MM. MOREAU, président, VAN ISEGHEM, VLEMINCKX, DELCOUR, DE ROSSIUS, DE WANDRE et HYMANS.

Report . . . . . fr.	34,320 44
7° Musée royal de peinture et de sculpture . . . . .	4,720 48
8° Musée royal d'armures et d'antiquités . . . . .	1,181 71
9° Travaux d'entretien et de réparation aux propriétés qui ont un intérêt historique . . . . .	6,632 05
10° Commission d'art et d'archéologie . . . . .	5,042 31
11° Commissions médicales provinciales. . . . .	3,083 80
12° Caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur. . . . .	15,395 83
13° Frais relatifs à un recours en cassation en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique . . . . .	3,457 96
Total. . . . . fr.	<u>74,034 58</u>

Les crédits spéciaux doivent servir, le premier de . . . fr. 155,000 »  
pour couvrir le complément des frais de recensement général effectué au 31 décembre 1866 ;

Le second de . . . . . 40,000 »  
pour payer ce qui reste dû au conseil de fabrique de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, pour l'acquisition de deux volets représentant Adam et Ève, peints par Hubert Van Eyck.

Il est à remarquer que diverses sommes comprises dans le relevé qui précède et s'élevant à fr. 48,252-13 sont restées disponibles, respectivement sur les budgets de 1866 et 1867 ; il ne s'agit donc pour ces crédits que de simples transferts, qui ne constituent aucune charge nouvelle pour le Trésor.

Une note jointe au projet de loi expose avec détail les motifs qui ont donné lieu aux dépenses pour lesquelles les crédits sont sollicités, et les justifie complètement.

Une seule observation a été faite au sein de la commission : c'est qu'il est important de savoir vers quelle époque pourront être connus les résultats du recensement général effectué le 31 décembre 1866.

Au moment même où la commission allait adresser cette observation à M. le Ministre de l'Intérieur, celui-ci déposait sur le bureau de la Chambre, une publication préliminaire, contenant les résultats dudit recensement.

La commission a donné unanimement son adhésion au projet de loi.

*Le Rapporteur,*  
VLEMINCKX.

*Le Président,*  
A. MOREAU.